



Plaquette de présentation de :

FORMATION À L'UTILISATION D'ANIMAUX
DE LA FAUNE SAUVAGE NON-HEBERGEE
A DES FINS SCIENTIFIQUES

Formation ExpeFS

Version 2.10 – 12/09/2023

Toute personne utilisant des animaux à des fins scientifiques à l'obligation réglementaire de suivre une formation spécifique. La formation ExpeFS, proposée par le Muséum, en partenariat avec [le CNRS](#) et l'[OFB](#), a été conçue pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté scientifique travaillant sur des animaux sauvages dans la nature. La diversité des espèces concernées ([tous les animaux vertébrés de France](#)), leur réaction à la manipulation par l'Humain, et les conditions de travail (sur le terrain) sont tellement différentes des conditions de laboratoire qu'il a été jugé nécessaire de créer une formation spécifique, dédiée à la faune sauvage non-hébergée.

Cette formation est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous les n°R-75-MNHN-F1-15 (5 avril 2022, [fonction Concepteur](#)) et R-75-MNHN-F2-15 (5 avril 2022, [fonction Applicateur](#)), est délivrée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (organisme de formation agréé sous le n°1175P009775), et repose sur l'expertise de 36 formateurs provenant de 13 établissements français compétents dans le domaine enseigné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation et les principes éthiques de Remplacement-Réduction-Raffinement (3R) applicables à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, adaptés à la faune sauvage non-hébergée ;
- Identifier le champ réglementaire d'application propre à ses pratiques ;
- Connaître les méthodes alternatives permettant d'éviter le recours aux animaux vivants ;
- Veiller au bien-être animal de la capture au retour en milieu naturel ;
- Anticiper et réduire le stress et la douleur chez l'animal utilisé ;
- Rédiger une demande d'autorisation de projet utilisant des animaux à fins scientifiques.

Les personnes responsables de la conception ou la réalisation des procédures utilisant des animaux à fins scientifiques, y compris l'euthanasie, doivent suivre une [formation à la fonction de Concepteur de projet \(ex-niveau 1\)](#).

Les personnes responsables de l'application des procédures aux animaux, y compris l'euthanasie, doivent suivre une [formation à la fonction d'Applicateur de projet \(ex-niveau 2\)](#).

Les personnes souhaitant suivre tout ou partie de la formation dans le cadre de l'obligation de formation continue pour maintien ou extension de compétences s'inscrivent pour la fonction leur correspondant.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est composée de deux modules :

- un **module de base**, constitué de cours théoriques (25 heures pour la fonction Concepteur, 14 heures pour la fonction Applicateur). Ce module sera délivré intégralement en distanciel synchrone.
- un **module complémentaire spécialisé**, constitué des rappels de cours théoriques et leur mise en œuvre pratique (17h de cours, 4h de travaux dirigés, et 11h de démonstrations pratiques sur le groupe d'espèces choisi par l'apprenant, identiques pour les fonctions Concepteur et Applicateur). Ce module a lieu en été, en station de terrain, le lieu dépendant des modèles animaux choisis par l'apprenant pour leur spécialisation par groupe d'espèces: au [Centre d'Etudes Biologiques de Chizé](#) (Villiers-en-Bois, 79) pour les grands mammifères (sanglier), les petits mammifères (petits rongeurs), les grands oiseaux (oie, canard, pigeon), les petits oiseaux (mésange charbonnière, moineau domestique, merle noir) et les reptiles (couleuvres, tortues), ou à la [Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale](#) (Moulis, 09) pour les amphibiens (anoures urodèles) et les reptiles (lézards).

La formation est sanctionnée par un examen (2 h) qui valide l'acquisition des compétences requises. La validation de l'examen donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Langue d'enseignement : français.

PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS D'ADMISSION

[Tout personnel utilisant des animaux de la faune sauvage non-hébergée à des fins scientifiques.](#)

[Conditions d'admission pour la fonction Concepteur](#)

- Soit être titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de 5 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques;
- Soit être personnel en activité ayant validé 2 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques, et un minimum de 5 années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne Concepteur.

Conditions d'admission pour [la fonction Applicateur](#)

- Aucun prérequis de diplôme n'est obligatoire. Il faut justifier d'une affiliation à une structure compétente en utilisation d'animaux à fins scientifiques, et opérer dans le cadre de projets autorisés, conçus par une personne Concepteur.

[Conditions d'admission pour un suivi partiel de la formation dans le cadre du Maintien ou l'Extension de Compétences](#)

- Avoir déjà suivi une formation à l'Utilisation d'Animaux à Fins Scientifiques (aussi appelée « à l'Expérimentation Animale »). Dans le cadre de l'obligation de formation continue (3 jours, soit 21h, par période de 6 ans), vous demanderez à suivre tout ou partie de la formation ExpeFS en indiquant lors de la préinscription les items d'enseignement souhaités. Dans le cadre de l'extension de votre compétence à un nouveau groupe d'espèces, vous demanderez à suivre les démonstrations pratiques de la formation ExpeFS en indiquant le groupe d'espèces souhaité.

FRAIS D'INSCRIPTION

AFFILIATION	TARIF CONCEPTEUR	TARIF APPLICATEUR
Agent de l'Etat, établissement publics, organismes reconnus d'utilité publique ou d'intérêt général	2171 € HT (non-doctorant) 1400 € HT (doctorant)	2025 € HT (non-doctorant) 1400 € HT (doctorant)
Agent d'un autre établissement	4342 € HT	4050 € HT

Ces frais d'inscription comprennent les frais de formation aux deux sessions de formation ainsi que les frais d'hébergement (54€/ nuit)

Pour les personnes ayant déjà validé une formation à l'Utilisation d'Animaux à Fins Scientifiques, mais souhaitant suivre certains enseignements de la formation ExpeFS dans le cadre de l'obligation de maintien ou d'extension des compétences, la tarification sera à la carte, calculée en fonction du coût des enseignements choisis. Merci de nous contacter pour obtenir un devis adapté à vos besoins. Sur la base du tarif horaire suivant : 15€ heure module de base/ 50€ heure module complémentaire. Les frais d'hébergement pour le module complémentaire sont de 54€ /nuit

DATES DES SESSIONS

Fonction Concepteur – module de base: après-midis du lundi 18 mars au vendredi 29 mars 2024.

Horaires (UTC+1) : L 18/03 13h30-17h30, Ma 19/03 14h45-17h15, Me 20/03 14h20-19h, J 21/03 13h55-17h45, V 22/03 13h20-17h15, L 25/03 12h55-18h00, Ma 26/03 13h10-18h, Me 27/03 14h25-17h, J 28/03 14h50-19h, V 29/03 12h40-17h15.

Fonction Appicateur – module de base: après-midi du mardi 19 mars au vendredi 29 mars 2024.

Horaires (UTC+1) : Ma 19/03 13h-15h45, Me 20/03 14h55-19h, J 21/03 14h55-17h, V 22/03 13h20-17h15, L 25/03 15h20-18h, Ma 26/03 13h10-15h15, Me 27/03 13h10-17h15, J 28/03 17h15-19h, V 29/03 13h40-17h15.

Module complémentaire (pour Concepteurs et Appicateurs), en fonction du groupe taxonomique souhaité pour les démonstrations pratiques (le choix définitif du groupe de Démo dépendra des demandes et des nombres de places) :

- Au CEBC pour les mammifères, les oiseaux, les reptiles (couleuvres, tortues) : du lundi 24 juin (12h) au vendredi 28 juin 2024 (15h), ou du lundi 2 septembre (12h) au vendredi 6 septembre 2024 (15h);
- A la SETE pour les amphibiens et les reptiles (lézards): du lundi 9 septembre (12h) au vendredi 13 septembre 2024 (15h).

PRE-INSCRIPTION ET CRITERES DE SELECTION

La pré-inscription se fait à l'aide d'un formulaire en ligne, incluant une demande chiffrée du nombre moyen annuel d'interventions prévues par catégorie de sévérité des procédures expérimentales à mettre en œuvre.

Lors de la pré-inscription, vous vous engagez :

- Financement : à avoir obtenu un accord de principe pour le financement des frais d'inscription de la formation, et des frais de mission afférents. Le financement est en général assuré par le service de formation du personnel de votre organisme de rattachement, ou par votre laboratoire de rattachement.
- Disponibilité : à être disponible aux dates et horaires prévus pour les deux modules ;
- Admission : à satisfaire les conditions d'admission.

Après confirmation de l'inscription par le responsable de la formation, une convention de formation sera établie entre l'organisme de rattachement de l'apprenant et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le formulaire de **pré-inscription est à remplir en ligne** sur l'application E-candidat:

<https://apps.mnhn.fr/ecandidat-fc/>

Les places (inscriptions) pour 20234 seront attribuées en deux temps : 1^{ère} sélection le 8 novembre 2023, puis sélection complémentaire le 11 janvier 2024 sur la base des pré-inscriptions reçues **au plus tard le 9 janvier 2024**.

CONTACTS

- Responsable scientifique: Dr. Pierre-Yves Henry | pierre-yves.henry@mnhn.fr
- Gestionnaire: Gueric Cheroutre | gueric.cheroutre@mnhn.fr

Service Formation Continue, Direction de l'Enseignement et de la Formation, Muséum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, CP 27, 75005 Paris, Cedex 05, France.

SOUTIENS

Cette formation est portée par le [Muséum National d'Histoire Naturelle](#), en partenariat avec le [Centre National de la Recherche Scientifique](#) et l'[Office Français de la Biodiversité](#).



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



La formation est

principalement **financée par les frais d'inscription**.

La formation a bénéficié d'un soutien initial de la Fondation de coopération scientifique [Sorbonne Universités](#), dans le cadre de l'appel à projets FormInnov 2016.



PROGRAMME DETAILLE

MODULE DE BASE

Fonction Concepteur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
1a – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale	Cours 2h
1b – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale sur faune sauvage non-hébergée	Cours 2h
2 – Principes éthiques. Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Rôle et fonctionnement des comités d'éthique	Cours 2h
3 – Règle des 3R (Réduire, Raffiner, Remplacer) en théorie et en pratique	Cours 3h
4a – Méthodes alternatives en théorie et en pratique	Cours 2h
4b – Méthodes alternatives – Statistiques pour petits échantillons	Cours 2h
5a – Connaissances de base d'anatomie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5b – Connaissances de base de physiologie comparative et écologie des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5c – Connaissances de base d'éthologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental	Cours 1h30
6a – Recours aux points limites adaptés : critères physiologiques et comportementaux pour le choix des points limites et mise en œuvre	Cours 2h
6b – Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites et mise en œuvre pour anesthésie, analgésie et euthanasie	Cours 2h
7 – Méthodes d'euthanasie : principes généraux	Cours 2h30
TOTAL	Cours : 25h

MODULE DE BASE

Fonction Appicateur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
1 – Règlementation française applicable à l'expérimentation animale sur faune sauvage non-hébergée	Cours 1h30
2 – Principes éthiques. Principes éthiques concernant les relations entre l'homme et l'animal, valeur intrinsèque de la vie et arguments pour ou contre l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Rôle et fonctionnement des comités d'éthique	Cours 1h
3 – Règle des 3R en pratique : éthique appliquée, mise en œuvre	Cours 1h30
4 – Méthodes alternatives en théorie et en pratique	Cours 1h30
5a – Connaissances de base d'anatomie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5b – Connaissances de base de physiologie comparative et écologie des espèces ; critère de choix du modèle expérimentale	Cours 2h
5c – Connaissances de base d'éthologie comparative des espèces ; critère de choix du modèle expérimental	Cours 1h30
6 – Recours aux points limites adaptés : critères de choix des points limites et mise en œuvre	Cours 2h
7 – Méthodes d'euthanasie : principes généraux	Cours 1h
TOTAL	Cours : 14h

MODULE COMPLEMENTAIRE SPECIALISE

Fonctions Concepteur et Applicateur

INTITULE DU MODULE PAR ITEM DEFINI DANS L'ARRETE DU 01/02/2013	VOLUME HORAIRE
8a – Procédures expérimentales faiblement invasives : de la capture au marquage. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 2h
8b – Procédures expérimentales faiblement invasives : manipulations spécifiques et prélèvements de tissus. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 2h
8c – Procédures expérimentales faiblement invasives : télémétrie et biologging. Eléments théoriques par groupe d'espèces	Cours 1h
8d – Procédures expérimentales faiblement invasives : éléments pratiques par groupe d'espèces	Démo 4h
9 – Connaissances de base de la biologie pour un groupe d'espèces, dont la physiologie, l'anatomie, l'alimentation, la reproduction, le comportement, l'entretien, les techniques d'enrichissement en rapport avec les caractéristiques physiologiques, la génétique et les modifications génétiques.	Cours 2h
11 – Anesthésie et analgésie pour groupe d'espèces considéré	Cours 2h
12a – Méthodes d'euthanasie selon les espèces : théorie	Cours 1h
12b – Méthodes d'anesthésie, euthanasie et exploration fonctionnelle selon les espèces : pratique	Démo 3h
10a – Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces : théorie	Cours 2h
10b – Reconnaissance des signes de détresse, douleur et souffrance propres aux espèces : pratique	Démo 3h
13a – Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène : théorie	Cours 3h
13b – Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène : pratique	Démo 1h
14 – Equipements et matériel d'hébergement temporaire: description, utilisation, entretien	Cours 2h
15 – Conception des procédures expérimentales et demande d'autorisation de projet	Cours/TD 4h
16 – Evaluation et validation de la formation	Examen 2h
TOTAL	Cours : 17h Demos : 11h TD : 4h Total : 32h